

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 4 février 2020 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :
Diane Kirouac, conseillère
Jean-Philippe Bibeau, conseiller
Nicolas Labbé, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Alexandre Bergeron, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il profite de cette rencontre pour mentionner que la semaine de la persévérance scolaire aura lieu du 17 au 21 février 2020, le brunch de la FADOQ le 9 février, souper spaghetti de la chorale le 29 février et il souhaite une magnifique journée de St-Valentin à tous.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire au 13 janvier 2020 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 13 janvier ; au 3 février 2020 et du journal des salaires de janvier 2020 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Nettoyage de cours d'eau et tarification ;
6. Annulation de la résolution numéro 2019-116 concernant une demande de nettoyage du cours d'eau Br. 161 Rivière Desrosiers ;
7. Mode de facturation concernant le cours d'eau Taillon ;
8. Avis de motion concernant le mode de tarification dans le cours d'eau Rivière Desrosiers Br. 169-173-174 et présentation du règlement 2020-01 ;
9. Dossier vente pour taxe ;
10. Demande de dérogation 1286, Principale – marge latérale et arrière du garage ;
11. Bottin de l'Exposition de Victoriaville ;
12. Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;
13. Lecture de la correspondance ;
14. Varia ;
15. Période de questions de l'assistance ;
16. Levée de la séance ordinaire du 3 février 2020.

2020-23 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère :

Que le varia demeure ouvert;

Que l'ordre du jour du 3 février 2020 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-24 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller :

Que le procès-verbal du 13 janvier 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-25 Approbation des comptes du 13 janvier au 3 février 2020

ATTENDU QUE le journal des salaires du mois de janvier et la liste des chèques ont été présentés et qu'une copie a été remise à chacun des conseillers par envoi électronique;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller :

Et, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, le tout tel que présenté au journal des déboursés, d'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer lesdits comptes :

Registre des chèques # 4372 à # 4401 au montant de 75 420,12\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 3 février 2020.

Suzanne Crête
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

2020-26 Nettoyage de cours d'eau et tarification

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a compétence concernant les cours d'eau;

ATTENDU QUE lors d'intervention dans un cours d'eau la municipalité doit informer la MRC du mode de tarification à être utilisé pour la répartition des frais liés aux travaux;

Il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère :

Que l'intégralité des frais liés aux travaux dans les cours d'eau soient réparties entre les propriétaires au mètre linéaire pour tous les cours d'eau à venir incluant l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-27 Annulation de la résolution numéro 2019-116 concernant une demande de nettoyage du cours d'eau Br. 161 de la Rivière Desrosiers

ATTENDU QUE Monsieur Francis Nadeau demeurant au 1783, Grand Rang 6 a demandé le nettoyage du cours d'eau de la rivière Desrosiers en août dernier;

ATTENDU QUE Monsieur Eric Pariseau chargé de projets en cours d'eau à la MRC d'Arthabaska nous informe qu'il y a un règlement en date de 1994 qui dérègle la portion de la branche 161 sur le territoire de la municipalité de Saint-Albert;

Par conséquent il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller :

Que la demande de Monsieur Francis Nadeau du 1783, Rang 6 pour le nettoyage du cours d'eau de la rivière Desrosiers soit abrogée et que le nettoyage du cours qui est maintenant un fossé de chemin ordinaire sera nettoyé par la municipalité au printemps 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-28 Avis de motion et présentation du règlement 2020-01 concernant le Cours d'eau de la rivière Desrosiers Br. : 169-173-174

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller, que sera adopté à une séance subséquente au 1245, rue Principale de Saint-Albert, le Règlement n°2020-01 édictant l'acte de répartition des frais d'entretien du cours d'eau de la rivière Desrosiers br. 169-173-174.

Présentation du règlement 2020-01 décrétant que le mode de tarification de la part contributive de chaque propriétaire sera au mètre linéaires.

2020-29 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska

ATTENDU QUE la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2020 ;

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la loi pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires ;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires ;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires pour l'année 2018 est de;

ATTENDU QUE les sept (7) contribuables touchés par cette procédure sont :

- Ernest Héroux, propriété située sur la rue Principale ayant le numéro de lot 5 182 398 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1 369,50 mètres carrés au montant de 129.45 \$;

- Julie Laquerre et Ghislain Laquerre, propriété située au 1695, Rang 7 ayant le numéro de lot 5 181 106 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1 369,50 mètres carrés au montant de 84.64 \$;
- Jeanne d'Arc Gendron et Jocelyn Dubé, propriété située au 817, rue Principale ayant le numéro de lot 5 181 187 au cadastre du Québec, d'une superficie de 2210,09 mètres carrés au montant de 293.86 \$;
- Sébastien Gosselin, propriété située au 15, rue Des Plaines ayant le numéro de lot 5 181 864 au cadastre du Québec, d'une superficie de 1138,00 mètres carrés au montant de 11.60 \$;
- Francine Benoit, propriété située au 129, Route Saint-Albert ayant le numéro de lot 5 181 147 au cadastre du Québec, d'une superficie de 4859,40 mètres carrés au montant de 1081.66 \$;

En conséquence, sur proposition de Monsieur Nicolas Labbé, conseiller, il est résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Albert autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska;

Que le conseil municipal désigne Madame Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Monsieur Alain Saint-Pierre se retire des délibérations dans la décision concernant la dérogation suivante car il pourrait y avoir des conflits d'intérêt.

2020-30 Dérogation 1286, Principale marge latérale et arrière du garage lot 5 182 014

ATTENDU QUE Madame Lise Baril et Monsieur Marcel Baril du 1286, rue Principale demandent une dérogation concernant l'implantation de son garage actuel dans la marge gauche, droite et arrière du bâtiment ;

ATTENDU QUE l'arpenteur-géomètre Auclair Drolet a déposé un certificat de localisation le 13 décembre 2019;

ATTENDU QUE l'implantation du garage détaché ainsi que l'abri ne sont pas conformes au règlement de zonage actuel de la municipalité de Saint-Albert;

ATTENDU QUE la demande de dérogation concernant l'abri est de 0.86 m dans la marge latérale avant gauche et de 0.88 m dans la marge latérale arrière gauche;

ATTENDU QUE la demande de dérogation concernant le garage est 0.13 m dans la marge arrière gauche et de 0.04 m dans la marge arrière droite et de 0.38 m dans la marge latérale avant droite et de 0.14 m dans la marge latérale arrière droite;

ATTENDU QUE pour respecter le règlement de zonage la marge latérale avant et arrière gauche et droite ainsi que la marge arrière est de 1 mètre;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller et résolu à l'unanimité, d'autoriser la demande de Madame Lise Baril et Monsieur Marcel Baril, que celle-ci n'a aucun impact pour le voisinage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-31 Annonce dans le bottin de l'Exposition de Victoriaville

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'annonce dans le bottin de l'Exposition de Victoriaville ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller :

Que la municipalité accepte de publier une annonce dans le bottin souvenirs de la Société d'agriculture des Bois-Francs au montant de 126.47 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-32 Reddition de comptes – Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau Routier Local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 55 043 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur une proposition de Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Albert informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-33 Adoption et approbation du plan d'intervention

ATTENDU QUE la municipalité a donné mandat à Les Services EXP inc de préparer un plan d'intervention dans le cadre de la programmation TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE le plan d'intervention a été déposé le 3 février 2020 par Les Services EXP inc.;

Par conséquent il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller :

Que le plan d'intervention finale déposé par Les Services EXP inc le 3 février 2020 est approuvé et adopté par la municipalité et que cette

résolution soit transmise au MAMH à l'attention de Monsieur René Caissy, ingénieur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-34 Levée de la séance du 3 février 2020

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller :

Que la séance du 3 février 2020 soit levée à 20h00.

Alain St-Pierre, maire
rale/secrétaire-trésorière

Suzanne Crête, directrice-géné-

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 4 février 2020

Alain St-Pierre, maire

